No 7 janvier 1988

P.P. 1052 Le Mont

Journal communal d'information
édité par la Municipalité
du Mont-sur-Lausanne

Rédacteur:
Rémy Vaucher, municipal

Impression:
J.-P. Hauswirth, Le Mont

AUX 4 COINS DU MONT

à savoir

F.C. Le Mont · Revue 1988

Le F.C. Le Mont a le plaisir d'annoncer à ses supporters et amis son nouveau spectacle,

"Le Mont d'Or"

les 26 février, 3 et 4 mars,
souper + spectacle

27 février et 5 mars, spectacle + bal

Renseignements et réservations:
Mme Roduit
tél. 32 80 43 de 15 h. à 19 h.

Vacances

La Boucherie Piguet du centre commercial du Grand-Mont nous signale qu'elle sera fermée durant les relâches scolaires, soit du

15 au 20 février 1988 y compris

Paroisse réformée du Mont, Groupe Terre Nouvelle

Retenez le 31 janvier 1988

Dimanche de la Mission
Eglise du Mont

10 h. Culte
11 h. Après-culte avec dias et échange
12 h. Pique-nique (soupe et café sur place)
13 h. à 14 h. Information.

Hélène et Jacques Kung-Campiche ainsi que Béatrice et André Karamaga nous parleront, grâce à l'expérience de leur ministère au Rwanda, de

"La formation des cadres et des pasteurs en Afrique"

Groupe Terre Nouvelle

Concert organisé par la Société de développement

Le 26 février 1988,
à 20 h. un concert vous est proposé
au Temple du Mont
par les Choeurs de Chailly/Clarens
Direction: Andras Farkas

Au programme, des oeuvres de Scarlatti, Purcell, Schütz, Mendelssohn, ainsi que de nombreux autres musiciens et compositeurs.

Nous nous permettons de vous rappeler deux choses:

- Au vu du plein succès remporté par le concert du Choeur J.S. Bach l'année dernière, nul doute que vous serez à nouveau conquis par le programme élaboré par le même directeur, M. Andras Farkas.
- A la question qui nous est souvent posée, à savoir ce que fait la SD avec les cotisations et bénéfices réalisés lors de certaines manifestations, voilà un des élément de réponse: promouvoir des activités artistiques et culturelles.

Au plaisir de vous revoir.

Le Comité

reflets du législatif

Après une longue pause, le Législatif a siégé lundi soir 23 novembre 1987, sous la présidence de M. Daniel Grosclaude et en présence des conseillers municipaux.

Une fois les affaires administratives réglées, le Président rend hommage à M. Denis Borel, ingénieur civil EPF-Z/SIA, conseiller communal, décédé le 13 juillet dernier. Le défunt était entré au Conseil communal en décembre 1969. Il fut membre de la Commission des finances de 1978 à 1981 et premier vice-président de 1982 à 1985. L'Assemblée se lève ensuite pour rendre un dernier hommage à leur ancien collègue. Le Président procède ensuite à l'assermentation d'un nouveau Conseiller communal en la personne de M. Jean-Jacques Truffer, premier des viennent ensuite.

Le Conseil a ensuite accordé un crédit de Fr. 320'000.– à la Municipalité pour participation financière à l'exécution des ouvrages de protection contre le bruit de l'autoroute N 9. C'est Mme Nadine Gaillard qui a rapporté au nom de la commission, composée de MM. Paul Kart, Ernest Gamma, Pierre Laedermann et Raymond Annen, chargée d'étudier le préavis municipal. Les aspects techniques et le principe de la participation communale ont été analysés. Le projet de construction a été mis au point par le bureau de construction des autoroutes, conformément à la Loi fédérale sur la protection de l'environnement de 1983, et sur la base des mesures de bruit effectuées en 1986 au chemin du Rionzi et à la route de la Clochatte. Seuls les bâtiments réalisés avant la construction des présents ouvrages peuvent bénéficier de ces prestations. Les propriétaires de futurs immeubles devront couvrir eux-mêmes les frais des mesures de protection contre le bruit. La commission des finances a également préavisé favorablement.

M. Bernard Schmutz, municipal des travaux, a ensuite présenté à l'Assemblée les diverses variantes d'aménagement du carrefour de Coppoz.

Dans une première étape, Monsieur Schmutz, décrit la situation actuelle et à l'aide de diapositives démontre la complexité du carrefour, qui en fait est constitué de 3 intersections, soit rte de Coppoz - rte de Lausanne, rte de la Blécherette - rte de Lausanne et rte du Jorat - rte de Lausanne. Quant au trafic il a régulièrement augmenté de 5 % ces dernières années, comme le montrent les comptages effectués dans ce noeud routier. Des prévisions, permettant de dimensionner les aménagements futurs du carrefour de Coppoz, sont difficiles à établir compte tenu également du projet de la route de contournement, mis de côté pour l'instant. Dans ses considérations préalables la Municipalité tient également compte du désir de ne pas introduire sans limites, tout le trafic de transit à l'intérieur du village.

Deux principes de régulation du carrefour ont été retenus pour établir plusieurs variantes d'aménagement. Il s'agit de régler les circulations soit à l'aide d'une signalisation lumineuse, soit à l'aide d'un ou plusieurs giratoires.

M. Schmutz présente ensuite des diapositives montrant des variantes d'aménagement à l'aide d'une signalisation lumineuse et commente leurs avantages et désavantages. Ceux-ci peuvent se résumer comme suit:

- une quinzaine de signaux lumineux sont nécessaires ainsi qu'un peu de patience lorsque les feux seront rouges !
- la longueur de la présélection de la route de Lausanne, en direction de la route de la Blécherette, reste insuffisante;
- le point d'arrêt des TL doit être déplacé;
- impacts des tracés sur la Cure, sur l'Abattoir et sur les accès aux commerces établis dans le carrefour;
- emprises environ 800 m²;
- réserve de capacité environ 30 %;
- bonne sécurité des piétons.

Ensuite le Conseil peut examiner des variantes montrant des aménagements du carrefour de Coppoz où les circulations sont réglées à l'aide d'un ou de deux giratoires sans signalisation lumineuse. Les avantages/désavantages peuvent se résumer ainsi:

- fluidité du trafic un peu meilleure qu'avec des feux routiers;
- possibilité de ne réaliser qu'un seul giratoire;
- débouché et accès à la route de Coppoz ainsi qu'aux commerces installés dans le carrefour et parcage des véhicules d'une certaine précarité;
- déplacement du point d'arrêt des TL;
- impacts des aménagements sur la Cure et l'Abattoir et les accès installés dans le carrefour;
- emprises environ 900 m²;
- moins bonne sécurité des piétons;
- réserve de capacité environ 35 %.

Enfin M. Schmutz présente une variante où un giratoire est aménagé entre la Cure et les premiers immeubles locatifs situés du côté de Cugy. La route de la Blécherette serait dans ce cas détournée par le sud de la Cure. Il s'agit d'un "mini-détournement", aux impacts très importants sur l'occupation des terrains (environ 8000 m²) et sur les constructions actuelles.

En conclusion, M. Schmutz précise que la Municipalité n'a pas encore retenu une variante. Toutefois, celle où un giratoire de petite dimension est prévu (variante B 2), pourrait bien rencontrer ses faveurs définitives. Si tel était le cas, un projet sera mis au point en 1988 et ensuite présenté au Conseil communal.

Enfin dans le cadre des propositions individuelles, M. Francis Chabloz a remarqué sur le plan directeur actuellent en consultation, que l'extension du cimetière était prévue sur une parcelle dont le sous-sol avait été jugé inapproprié il y a quelques années. M. Bernard Schmutz, municipal, a expliqué que les progrès de la technique permettaient aujourd'hui d'améliorer la circulation de l'eau dans les terrains jugés à l'époque trop imperméables. Il a encore précisé à M. Gaston Amaudruz que les travaux de pose d'une conduite de gaz dans la route du Jorat, prévus d'ailleurs en deux étapes, étaient momentanément arrêtés pour permettre le remplacement d'une conduite défectueuse.

Le Président a levé la séance à 21 h.35 .

Le secrétaire du Conseil
B. Salchli

La dernière séance 1987 du Conseil communal

Celle-ci s'est tenue le 14 décembre dernier sous la présidence de M. Daniel Grosclaude, en présence de la Municipalité incorpore.

Munis de nombreux documents, parfaitement établis par notre Municipalité, les Conseillers communaux ont réélu leur président, M. Daniel Grosclaude, leur 1er vice-président, M. Paul-Daniel Panchaud, et leur 2ème vice-président, M. Raymond Corbaz, pour l'année 1988. Les scrutateurs et scrutateurs-suppléants ont été élus en les personnes de Mmes Michèle Genier, Ursula Wyss, MM. Jean-Paul Favre et Jean-Jacques Truffer.

Félicitations et remerciements sont à adresser à chacun d'eux pour leur dévouement en faveur de notre Commune.

Le budget 1988 est commenté par M. Adrien Dormond, président de la commission des finances, qui propose au Conseil d'approuver le budget 1988 tel que présenté. Il est suivi par l'Assemblée qui auparavant a discuté quelques points de détail. En résumé le budget de fonctionnement s'articule ainsi:

Les revenus	Fr. 11'289'977.–
Les charges	Fr. 10'348'297.–
Excédent des revenus avant investissements	Fr. 941'680.–

Le Conseil accepte également une demande de crédits supplémentaires de Fr. 55'924.–, concernant la pose et l'entretien de bornes-hydrantes et la subvention d'abris PC. Ces crédits supplémentaires ne représentent que le 0,61% des charges budgétisées cette année (Fr. 9'241'000.–). Ceci témoigne d'une prévision et d'une gestion adéquate de notre Municipalité.

Lors de la discussion relative à la vente d'une parcelle communale au chemin des Martines, M. Marc-Antoine Staub a proposé que l'on renonce momentanément à cette vente afin de pouvoir juger l'effet architectural de la construction en cours actuellement au ch. de la Valleyre, construction située dans la même zone villageoise du Petit-Mont. A son avis cette parcelle pourrait être utilisée pour la construction de quelques appartements à loyers modérés pour le personnel communal. Il propose le cas échéant d'offrir ce terrain sur un marché plus large pour en obtenir éventuellement un meilleur prix.

Notre Syndic a fait valoir la nécessité pour notre Commune de vendre cette parcelle difficilement exploitable, afin de constituer des fonds pour l'achat de terrains d'échanges dans la zone de remaniement parcellaire. La Municipalité réservant l'expropriété Vollenweider à l'édification de logements à loyers modérés, elle a décidé de vendre cette parcelle de quelques 600 m² à M. Henri Corbaz, ce que notre Conseil a largement approuvé.

Après que le Condeil eut décidé de classer, par 25 voix contre 24, la motion de M. André Ravessoud demandant à la Muncipalité d'offrir un repas de fin d'année en lieu et place de la traditionnelle verrée, notre Syndic, M. Jean-Pierre Carroz, commente en détail, à l'intention de Mme Nadine Gaillard, la position de la Municipalité face à la question de l'abonnement bleu-blanc des TL. L'étude des fréquentations et l'acquisition possible de ce nouveau titre de transport, à l'essai jusqu'à fin 1989, par des abonnés actuels, a montré qu'il en coûterait Fr. 82'700.– par an à notre Commune, pour ne satisfaire que 2,2 % de sa population. Ce montant s'ajouterait aux quelques Fr. 250'000.– par an que nous payons à titre de participation aux déficits des TL et du LEB et à l'introduction du tarif urbain jusqu'au Mont. De plus une analyse des recettes fiscales montre que le besoin de transports ainsi que les déplacements professionnels des Montains sont couverts par des moyens privés, plus souples et mieux adaptés à la dispersion de notre habitat. Cette situation a donc incité notre Exécutif à renoncer à

adhérer à la convention des TL pour l'abonnement bleu-blanc.

Enfin sous le chapitre des propositions individuelles M. Jean-Jacques Belet, municipal, a confirmé à M. Francis Chabloz, la démolition de la terrasse de l'auberge communale. Un trottoir agrémenté d'un ou deux arbres sera construit à cet emplacement.

A 22 h. 10, notre Président lève la séance, permettant ainsi aux Conseillères et Conseillers de répondre à l'invitation de notre Municipalité qui offre la traditionnelle et sympathique verrée de fin d'année.

Le secrétaire du Conseil
B. Salchli

nos jubilaires

Noces d'or

Le 11 novembre 1987, M. et Mme Léon Dondeynaz-Lettry ont fêté leurs noces d'or. M. Dondeynaz a épousé Mlle Lettry à Lausanne.

Bourgeois de Lausanne, leurs ancêtres étaient Valdotains. Chaque année, ils retournent dans le Val d'Aoste rendre visite à leur parenté.

M. Dondeynaz a pratiqué jusqu'à ces dernières années le métier de tonnelier-caviste. Il avait son commerce à la rue St-Martin, à Lausanne. Depuis qu'il a cessé son activité, il habite dans sa ferme du Chalet-aux-Boeufs qu'il a achetée il y a plus de 30 ans.

90 ans

Né le 17 octobre 1897, M. Robert Pache est venu s'installer au Mont il y a dix ans en compagnie de son épouse, Eugénie née Corbaz, originaire du Mont.

Depuis le décès de son épouse, il y a quatre ans, notre jubilaire continue à vivre dans sa maisonnette au Petit-

Mont, chemin du Village, assurant lui-même sa nourriture jusqu'à ces derniers mois. C'est du reste un fin cuisinier, souvent désigné pendant la mobilisation comme ordonnance de MM. les officiers.

Son récent infarctus l'oblige maintenant à savourer les plats que lui apportent ses sœurs et nièces, car il ne peut se déplacer qu'à l'aide de ses deux cannes anglaises.

Fils d'Emile Pache, originaire et né à Epalinges, Robert Pache a parcouru toute l'Europe en qualité de chef déménageur dans la principale maison internationale de transports de Lausanne. Il connaissait Paris aussi bien que Lausanne, déjà à l'époque des camions à bandages pleins. Si les véhicules offrent maintenant un confort enviable, les pianos à queue et autres n'on pas changé de poids, et pourtant il fallait les hisser dans les étages à la force des bras, des jambes et du dos.

Ayant été caviste dans ses jeunes années, Robert Pache a gardé sa saine appréciation de nos vins et trinque volontiers avec ses amis.

La Municipalité avait délégué, pour ce grand jour anniversaire, son doyen, Monsieur René Henny, venu présenter les meilleurs vœux des Autorités du Mont, les accompagnant de quelques bouteilles et d'une superbe gerbe... Ce fut l'occasion d'une très sympathique fête de famille préparée avec soin et dévouement par sa nièce Jacqueline Grand qui le suit quotidiennement et lui assure l'aide indispensable pour qu'il puisse apprécier sa maison et son entourage de longues années encore.

Bgd

A ces heureux jubilaires, les Autorités du Mont souhaitent bonheur et longue retraite.

Le Rédacteur

nos sociétés

Bridge-Club Le Mont

Le Bridge-Club de Sauvabelin vous rappelle qu'il est ouvert pour un tournoi par paires le lundi soir à 19 h. 30, duplicates d'entraînement le jeudi soir à 20 h., bridge libre le jeudi, vendredi, samedi et dimanche après-midi à 13 h.45.

Prenez des renseignements au numéro de tél. 33 42 18.

Nous nous réjouissons de vous accueillir.

Le Comité

Natation · Coupe des écoliers

Un public nombreux, 120 nageurs, de l'ambiance, 2 meilleurs temps établis par Anne Truffer et par Alexandre Chabloz, tels furent les faits marquants de cette 9ème édition de la coupe des écoliers de natation groupant les enfants habitant les communes du Mont, Cugy, Morrens, Froideville et Bretigny.

Deux coupes offertes par M. Jean-Pierre Glanzmann, que nous remercions, récompensent cette année Séverine et Lionel Pasquali pour cinq années de participation. Nos remerciements vont aussi aux autorités communales du Mont et de Cugy pour

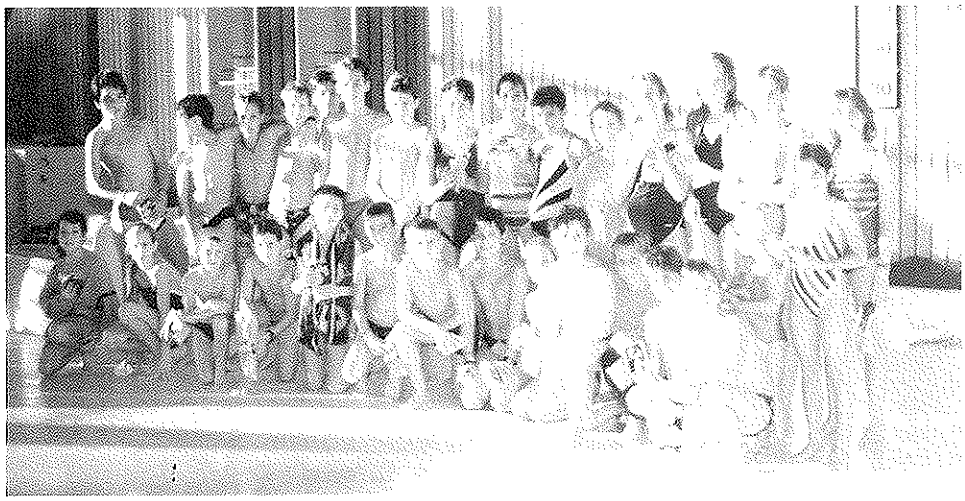

leur aide financière, ce qui nous a permis d'offrir à chaque enfant une boisson et un chocolat.

Les 4 meilleures de chaque catégorie auront la possibilité de nager dans le cadre du Meeting "Renens-Jeunesse" le samedi 28 mai à la piscine de Renens, pour le titre de l'écolier et écolière les plus rapides de l'ouest lausannois. Ceci concerne seulement les nageurs non licenciés.

Résultats 50 m. nage libre

Cat. filles 7 à 9 ans
1. Meylan Fabienne, 78
   Froideville 41,1
   Gagne le challenge "Jeanfavre électricité" Le Mont
2. Syrvet Karine, 78 58,9
3. Cornaz Thaïs, 78
   Froideville 1'03,3

Cat. garçons 7 à 9 ans
1. Rochat Alexis, 79
   Froideville 40,5
   Gagne le challenge "Pentogravo" Le Mont
2. Duruz Grégoire, 78
   Le Mont 46,0
3. Maret Fabrice, 78
   Le Mont 46,0

Cat. filles 10 à 11 ans
1. Rochat Anouk, 76
   Froideville 33,2
   Gagne le challenge "Raymond Corbaz"
2. Meylan Valérie, 77
   Froideville 35,4
3. Bastian Véronique, 77
   Froideville 38,8

Cat. garçons 10 à 11 ans
1. Pasquali Lionel, 76
   Le Mont 37,5
   Gagne le challenge "Centre commercial du Grand-Mont"
2. Kinder Chrsitian, 77
   Le Mont 39,2
3. Kinder Pascal, 76
   Le Mont 39,4

Cat. filles 12 à 16 ans
1. Truffer Anne, 74
   Le Mont 30,0
   Gagne le challenge "Jean Henny" Le Mont
2. Tomsa Michèle, 73
   Le Mont 31,6
3. Pasquali Séverine, 75
   Le Mont 35,0

Cat. garçons 12 à 16 ans
1. Chabloz Alexandre, 72
   Le Mont 28,3
   Gagne le challenge "Jean-Pierre Glanzmann" Le Mont
2. Willen François, 74
   Le Mont 32,0
3. Matthey Fabien, 73
   Le Mont 32,9

R. Belet

F.S.G. Le Mont

C'est sur un magnifique bateau, imaginé et réalisé par Rosangela et François Barrat, que la F.S.G. a embarqué avec son public pour une soirée dédiée à "la mer".

"Les moussquipoutz"

Avant de larguer les amarres, Gilbert Burri fit ses adieux. Gilbert quitte la barre du navire et remet le gouvernail à Charles Bratschi, notre nouveau capitaine. C'est aussi le moment, avant de lever la passerelle, de remercier le comité et le monitariat pour tout le travail accompli.

Tout d'abord les petits gymnastes déguisés en "moussquipoutz" briquèrent le bateau avec application et bonne humeur pour le laisser ensuite, aux mains de redoutables pirates mimés par le groupe mères et enfants. Les pupillettes, en moussaillons à l'heure de la gymnastique matinale, en poissons vifs et colorés ou pleines de grâce et de vivacité dans un ballet moderne pour les plus grandes, prouvèrent à l'assistance que le charme n'est pas l'apanage des sirènes.

Les enfantines, vrais petits gars de la marine firent moult sauts et culbutes, parfois maladroitement mais toujours avec le sourire. Souplesse et précision, c'est la devise des dauphines ou plus exactement des grandes et grands jeunes gymnastes dans une suite de sauts impressionnants.

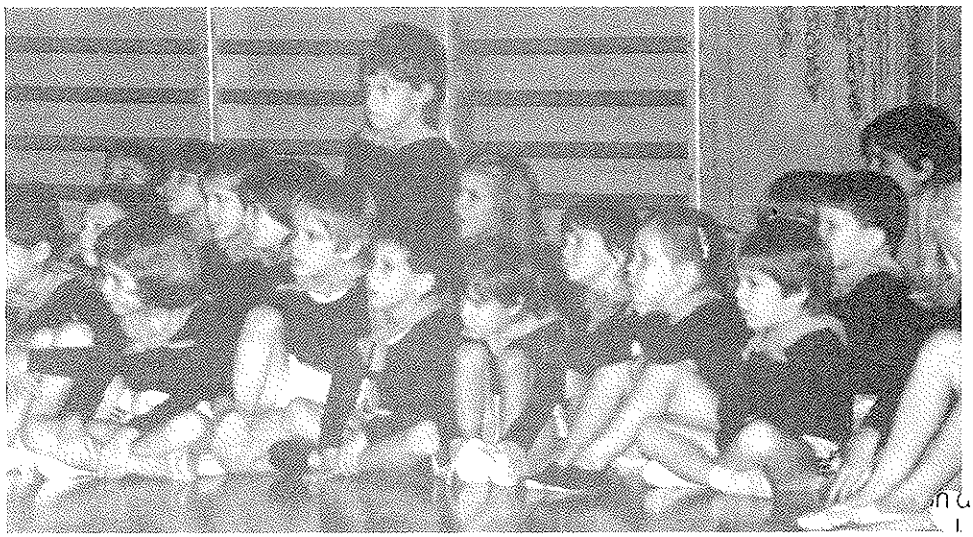

Les enfantines

Avant d'applaudir la production des jeunes gymnastes vaudois qui sont allés à la Gymnaestrada au Danemark, le public vit encore sur le devant de la scène des hommes naufragés, des dames à la plage, le groupe agrès mettre du vent dans les voiles. Il eut aussi des frissons dans le dos avec la prestation des actives et actifs à l'abordage.

Cette soirée riche en couleurs et en rythmes a prouvé à tous, parents, amis et supporters, que la gymnastique, sous ses diverses formes, est un sport accessible à tous dès la petite enfance.

M. Henchoz

poême

Souvenir de la pluie

Inlassablement la pluie tombe... tombe !
Bienfaisante peut-être pour arroser les tombes !
Où personne jamais ne vient.
Les oubliés n'en savent rien !

Le ciel couleur d'encre avant l'ondée,
Elle tombe fine et pressée
Puis, brusquement en grandes rafales,
Elle nous cingle, à croire qu'elle nous veut du mal !

Puis, continue à déverser son trop plein
Sur les toits, les prés et les bois, sans fin,
Elle fait gonfler les rivières
Entraînant sur son chemin les pierres.

Les grands lys gorgés d'eau s'inclinent,
La fière rose a triste mine !
Et les oiseaux se cachent on ne sait où ?
Pour échapper à ce courroux.

Les limaces et les escargots s'acheminent,
Et feront un sort aux salades, ça se devine
Pourquoi toutes ces bêtes existent-elles ?
On pourrait bien se passer d'elles !

Comme le ciel, notre âme s'assombrit,
Tristement, on scrute l'horizon où rien ne luit.
Reviendra-t-il bientôt ce soleil qu'on maudit,
Lorsque sur la grande route, notre voyage se poursuit !

Pour contenter tout le monde, il faudrait plusieurs Dieux !
Un qui commande à l'astre d'allumer tous ses feux
Le Second enverrait la pluie pour plaire aux paysans.
Où les trouver ces Dieux, nous sommes trop exigeants !

Enfin le plus beau des phénomènes apparaît !
L'arc-en-ciel avec ses sept couleurs à jamais,
Promet au monde que le déluge n'existe plus !
Et que depuis Noé, on n'en fait plus.

Violette Borgeaud (86 ans)
Le Mont

en bref

- La confiance, c'est comme une médaille, cela a deux faces.
- Le mariage c'est comme l'Eglise, il faut y croire pour que ça marche.
- Dans une vieille maison, il y a toujours quelque chose qui sent bon.
- Dans l'amour et dans la guerre, il y a toujours un perdant.
- Traiter un homme de chien, quelle insulte pour la race canine.
- Je n'ai jamais vu un égoïste malheureux.

dictons de février

- Neige de février, réjouit l'usurier.
- Fleurs de février ne va pas au pommier.
- Pluie de février, c'est de l'eau dans un panier.
- Dans le mois de février, deux jours ne doivent pas se ressembler.
- Le jour de Mardi-gras, si les noyers sont mouillés, j'aurai des noix.

dictons de mars

- S'il pleut à la Saint-Aubin (19 mars), il coulera bien trop de vin.
- Autant de gelées en mars, autant de rosées en avril.
- S'il pleut à la Saint-Victorien (23 mars), ton grenier sera plein de foin.
- Quand il gèle en mars, il gèle autant de fois en mai.
- Sème tes pois à la Saint-Patrice, tu en auras à ton caprice.
- Si les rivières débordent en mars, elles déborderont tous les mois de l'an.

bon à savoir

- Un peu de savon de Marseille humide calme la douleur d'un piqûre d'abeille.
- En plaçant des boules de naphtaline entre les poutres de votre grenier, vous éviterez que les guêpes y viennent faire leur nid.
- Une bouteille entamée doit être conservée la tête en bas.
- Pour sécher votre lessive dehors en hiver, pour l'empêcher de geler, mettre du sel marin dans l'eau du dernier rinçage.

souvenirs

Hiver 1962-1963...
Où sont les neiges d'antan ?

prochain journal

Parution
Fin mars 1988.

Date limite du dépôt des articles
10 mars 1988.

Rédacteur
M. Rémy Vaucher
Chemin du Mottier 3
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Téléphone (021) 32 00 03

On vendange chez Aloïs Menétrey, la vigne se trouve à Pully nord

DE GAUCHE A DROITE IL Y A:
Marius Menétrey, Jeanne Menétrey, Rosa Borgeaud, Aline Menétrey, Marius Maedre, Alice Borgeaud, Lina Menétrey, Olga Menétrey, Aloïs Menétrey, Emile Pelet

Photo mise à disposition par Madame Gustave Menétrey